La contrefaçon des médicaments explose

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-09-16 15:59:54 - Vu sur pharmacie.ma

La contrefaçon des médicaments ne cesse de progresser à travers le monde. Bernard Leroy, directeur de l'Institut international de recherche anti-contrefaçon de médicaments (Iracm), explique qu' «en moyenne, 10 % des médicaments dans le monde sont des contrefaçons, mais il y a des déséquilibres: en Afrique, où ils sont souvent vendus dans la rue à l'unité, on est à 60 %, en Amérique latine, à 30 %, et en Europe, à 1 %»,

Si le Viagra est le médicament le plus trafiqué au monde, les produits vitaux ne sont pas épargnés: anticancéreux, antibiotiques, antipaludéens, vaccins… Et le phénomène connaît une «croissance exponentielle», selon l'Iracm.

La France est bien protégée contre ce fléau grâce à un circuit de distribution restreint et contrôlé, même si la menace se rapproche. «Il n'y a aucune contrefaçon dans les officines françaises, affirme Isabelle Adenot, présidente de l'Ordre des pharmaciens. Mais nous nous y intéressons, car cela rôde tout près de nos frontières, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, en Finlande…»

Le consommateur français est en revanche plus exposé lorsqu'il achète en ligne: selon l'Organisation mondiale de la santé, plus de 50 % des médicaments vendus sur des sites non rattachés à une adresse physique seraient des faux. La vente de médicaments sur Internet a été autorisée en France en 2013, mais avec de fortes restrictions: le site doit émaner d'une officine identifiée et il ne peut s'agir que de produits sans ordonnance, ce qui implique que le Viagra, vendu en France sur prescription, ne peut se trouver légalement en ligne. Depuis le printemps,

la législation européenne contraint en outre les sites légaux à afficher un logo (une croix blanche sur fond vert rayé) renvoyant vers la liste officielle des e-pharmacies autorisées (sur le site du ministère de la Santé en France).

Si la lutte contre la contrefaçon s'intensifie, les trafiquants, eux, ne cessent de se professionnaliser dans l'imitation.

En vertu de la directive européenne «Médicaments falsifiés» de 2011, les 28 États membres devraient se doter dans les années à venir d'un système informatique mutualisé permettant, grâce à l'apposition d'un numéro unique sur chaque boîte de médicament, de détecter instantanément l'existence de doublons, et donc de faux, sur le continent.

Au niveau mondial, les experts saluent l'entrée en vigueur récente de la Convention Médicrime, qui instaure des peines spécifiques pour les contrefacteurs de médicaments. Ce texte élaboré en 2011 par le Conseil de l'Europe est le premier instrument juridique à alourdir les sanctions pour cette forme particulière de falsification, au motif qu'elle ne viole pas seulement la propriété intellectuelle mais menace la santé publique.